

DECRET D/2014/ 1035 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi L/1998/014/AN du 16 juin 1998 portant Réorganisation de la Justice en République de Guinée ;
- Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services Publics ;
- Vu la Loi organique L/2013/54/CNT du 17 mai 2013 portant Statut des Magistrats ;
- Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1er : Les Magistrats dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. ADMINISTRATION CENTRALE

- Conseiller Technique : Monsieur Abdoulaye Bademba BARRY, précédemment Conseiller Juridique du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- Conseiller chargé de Mission : Monsieur Alpha Tanoudy CAMARA, précédemment Chef de Cabinet ;

2. INSPECTION GENERALE DES SERVICES JUDICIAIRES

- Inspecteur : Monsieur Balaké FOFANA, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Kaloum ;

3. COUR D'APPEL DE CONAKRY

- Conseiller : Monsieur Maninké SOUMAH, précédemment Avocat Général près la Cour d'Appel de Conakry ;

4. TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KALOUM

- Juge : Monsieur Sinéta DIARRASSOUBA, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires ;

5. TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DIXINN

- Procureur de la République : Monsieur Aboubacar SYLLA, précédemment Procureur de la République par intérim près le même Tribunal ;

6. TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KINDIA

- Juge : Monsieur Ibrahima I CAMARA, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires ;

7. TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BOKE

- Juge : Monsieur Damou CAMARA, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires ;

8. TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KANKAN

- Juge : Monsieur Abdoulaye KOMAH, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires ;

9. TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE FARANAH

- Juge : Monsieur Raymond Bambèye KAMANO, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires ;

10. JUSTICE DE PAIX DE DINGUIRAYE

- Juge de Paix : Monsieur Mamadou TRAORE, précédemment Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Kankan ;

11. JUSTICE DE PAIX DE FRIA

- Juge : Monsieur Bakary CAMARA, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires ;

12. JUSTICE DE PAIX DE FORECARIAH

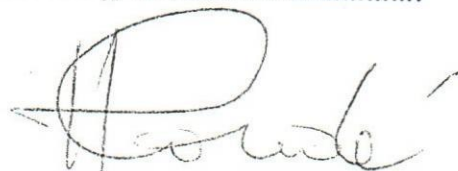
- Juge de Paix : Monsieur Mamadou Lébéré BALDE, précédemment Juge au Tribunal de Première Instance de Kindia ;

13. JUSTICE DE PAIX DE TELIMELE

- Juge d'Instruction : Monsieur Abdoulaye SIDIBE, Magistrat de la Deuxième Promotion du Centre de Formation et de Documentation Judiciaires.

Article 2: Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 14 FEV 2014



PROFESSEUR ALPHA CONDE